RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00203
Numéro SIREN : 522 309 723
Nom ou dénomination : APS TP

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2017 sous le numéro de dépôt 2915

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SCP MES H. NAPPI ET N. CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

APS TP
116 Résidence Zen
route du Cap
20200 San Martino di Lota

V/REF :
N/REF : 2010 B 203 / 2017-A-2915

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 09/11/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 26/10/2017
- Clôture des opérations de liquidation

Comptes de clôture de la liquidation

Concernant la société

APS TP
Société à responsabilité limitée
116 Résidence Zen
route du Cap
20200 San Martino di Lota

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2915 le 09/11/2017

R.C.S. BASTIA 522 309 723 (2010 B 203)

Fait à BASTIA le 09/11/2017,

LE GREFFIER



PROCES VERBALE DE LIQUIDATION :

Société à responsabilité limitée « APS-TP »
au capital de 1 000 euros
ayant son siège social à : 116 résidence zen 20200 San Martino di Lota
immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 522 309 723 00016 RCS

Procès-verbal de délibération du 26 Octobre 2017
L'an Deux Mil dix sept, Le vingt deux Octobre à onze heures trente minutes,

Les associés de la SARL APS-TP, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au Siège au siège de la société sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. Les associés soussignés étant présents :

Mr Chiydi Sadek, titulaire de 66 parts sociales ; M. Picchioli Patrice, titulaire de 33 parts sociales Le total des parts représentées est égal au nombre de parts composant le capital social.

La séance est présidée par Mr Chiydi Sadek, gérant, désigné d'un commun accord.

Le président, constatant que tous les associés sont présents, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de liquidation ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution
L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 26 Octobre 2017.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Deuxième résolution
Le résultat de la liquidation faisant apparaitre une perte de 1478,79 Euros, la répartition de ce mali de liquidation sera assumé à hauteur des parts sociales, soit 66 parts pour Mr Chiydi Sadek et 33 part pour Mr Picchioli Patrice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Troisième résolution
En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 26 Octobre 2017, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Quatrième résolution
L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr Chiydi Sadek. pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le liquidateur

Fait en cinq originaux, à l'Ile-Rousse

Le 26 Octobre 2017

Mr Chiydi Sadek



Mr Picchioli Patrice



SARL APS-TP

Residence Zen

20200 San Martino di Lota

Siret : 522 309 723 00016

Bilan de liquidation

Actif		Passif	
Materiel	0,00 €	Capital	1000,00 €
Stocks	0,00 €	Resultat	-1478,79 €
Créances clients	0,00 €		
Banque compte Credit Agricole	32,00 €		
Régularisation Actif	-32,00 €	Dette fournisseur (frais de dissolution et liquidation)	478,79 €
	0,00 €		0,00 €

Le Liquidateur